

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2001/001953**
n° de gestion : **1967B00423**
n° SIREN : **967 504 234 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de LYON certifie avoir procédé le 06/02/2001 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LORI société à responsabilité limitée

17 chemin du Gravier Blanc 69330 Meyzieu -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant le(s) évènement(s) RCS suivant(s) :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

LORI

Société à responsabilité limitée

au capital de 155 000 EURO

Siège social: 17, chemin du Gravier Blanc

MEYZIEU (RHONE)

967 504 234 R.C.S. LYON

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2000**

L'an Deux Mille

Et le Cinq Décembre à dix huit heures,

les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Monsieur Arthur BASMAIN préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'une nouvelle gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

En complément de Mr. Arthur BASMAIN, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de co-gérant:

Mr Michaël CAZARIAN, demeurant à SAINT DIDIER AU MT D'OR (RHONE), 94, avenue Pasteur pour une durée illimitée, à compter du 15 décembre 2000.

Monsieur Michaël CAZARIAN exercera ses fonctions conjointement avec Mr. Arthur BASMAIN dont le mandat se poursuit.

Mr Michaël CAZARIAN, non associé, est alors invité à participer à la séance et déclare accepter les fonctions de gérance qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Arthur BASMAIN



Michaël CAZARIAN

J'accepte les fonctions
de gérant

